

# Vider une maison sans encombre : Les étapes clés

---

## Préparation et inventaire

- Dresser un inventaire exhaustif des biens, notamment les meubles et objets de valeur, via une expertise en commissariat-priseur si la succession implique un partage entre héritiers.
- Organiser le tri méthodiquement par zone (pièce par pièce) et par catégorie : à conserver, à vendre/donner, ou à jeter.
- Prévoir une clause de 'vide' dans le compromis de vente pour garantir que le bien sera libéré de tout encombrant à la signature de l'acte authentique.

## Gestion des biens et écoresponsabilité

- Privilégier le don aux associations caritatives (Emmaüs, Croix-Rouge) en contactant l'antenne locale pour valider leurs capacités de stockage et les types d'objets acceptés.
- Utiliser les plateformes de seconde main ou les sites de dons entre particuliers pour les objets fonctionnels de faible valeur afin d'optimiser le tri.

## Gestion des déchets et encombrants

- Consulter le règlement de collecte de la mairie ou de l'EPCI pour connaître les modalités précises des encombrants (rendez-vous, volumes autorisés, objets interdits).
- Vérifier les conditions d'accès en déchèterie pour les déchets spécifiques comme les gravats, les peintures ou les matériaux dangereux (amiante).

## Démarches administratives essentielles

- Résilier les contrats d'énergie (électricité, gaz) en effectuant un relevé de compteur contradictoire le jour du départ.
- Souscrire à un service de réexpédition temporaire du courrier auprès de La Poste pour une durée de 6 ou 12 mois afin de sécuriser la réception des documents importants.

## Recours aux professionnels

- Vérifier systématiquement que l'entreprise de débarras choisie est bien enregistrée au RCS (Registre du Commerce et des Sociétés).
- Exiger une attestation de débarras fournie par le prestataire pour valider la bonne exécution de la prestation.